

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
27 juin 2005
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 27 juin 2005, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre que le Ministre des affaires étrangères, M. Mustafa Osman Ismail, vous adresse au sujet des activités subversives et actes d'agression auxquels l'Érythrée se livre contre le Soudan (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(Signé) Elfatih **Erwa**



**Annexe à la lettre datée du 27 juin 2005, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

1. Je vous écris une fois de plus pour vous entretenir d'un problème dont le Gouvernement soudanais s'est plaint à maintes reprises auprès du Conseil de sécurité, à savoir les activités subversives destructrices et les actes d'agression auxquels l'Érythrée se livre contre le Soudan, son objectif étant de torpiller l'accord de paix qui a été conclu dans le sud du Soudan aux termes d'efforts incessants et d'entraver les efforts qui sont actuellement déployés à Abuja afin d'instaurer la paix et la stabilité dans le Darfour.

2. Alors que le Gouvernement soudanais fait des efforts considérables sur tous les fronts et à tous les niveaux pour parvenir à la paix et à la réconciliation générale dans toutes les parties du pays, j'ai le regret de vous informer que l'Érythrée, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, poursuit son action subversive, ce qui constitue une menace pour la stabilité et la sécurité nationale du Soudan. À ce sujet, je tiens à préciser ce qui suit :

a) Vous avez certainement suivi les efforts inlassables qui sont actuellement déployés à Abuja afin de parvenir rapidement à un règlement politique du conflit dans le Darfour. Le Gouvernement soudanais a dépêché sur place une délégation de haut niveau dotée de pleins pouvoirs et, dans ce contexte, les médiateurs ont présenté une déclaration dans laquelle sont énoncés des principes visant à régir et accélérer les négociations. Sans y être invitée par l'Union africaine, et malgré les réserves émises par le Gouvernement soudanais, l'Érythrée a envoyé une délégation à Abuja et insisté pour qu'elle participe aux négociations en qualité d'observateur. Sur place, la délégation érythréenne a incité les mouvements rebelles, notamment le Mouvement pour la justice et l'égalité, à adopter des positions radicales pour faire avorter les négociations, et nul besoin d'énumérer ici les obstacles auxquels se heurtent désormais les négociations;

b) Le régime érythréen a récemment organisé en Érythrée plusieurs conférences à l'intention de groupes d'opposition armés soudanais, la dernière en date étant la Conférence de Rabda, au cours de laquelle on a annoncé la création de la prétendue organisation du Front Est, qui regroupe le Congrès Beja, le Mouvement des Lions libres et des rebelles du Darfour.

Par ailleurs, le régime érythréen continue d'entraîner ces groupes et de leur apporter un soutien politique et logistique. Ces derniers mois, il a installé en Érythrée les camps ci-après, à partir desquels les groupes susmentionnés lancent des opérations militaires contre le Soudan :

- i) Camp de Hadish (siège des mouvements armés), situé dans la zone de Rabda, à Khor Lokobib, à une trentaine de kilomètres de la frontière soudanaise;
- ii) Camp de Homit, situé près du mont Adassir;
- iii) Camp d'Agayid, situé sur les hauteurs de Khor Sawa;
- iv) Camp de Shaloti, du côté de la zone de Rabda;

v) Camp d'Om Aloba, qui est situé à l'ouest de Goloj et abrite quelque 2 000 combattants;

c) Dans le cadre de l'approche globale – politique, humanitaire, sociale et de développement – qu'il a adoptée en vue de régler la situation dans l'est du Soudan et de compléter ainsi les efforts de paix déployés dans les autres parties du pays, le Gouvernement soudanais a convoqué à Kassala, les 23 et 24 mai 2005, la deuxième Conférence consultative consacrée à la situation dans l'est du Soudan, à laquelle ont participé les représentants de l'ensemble des tribus, des groupes et des courants politiques de l'est du pays.

Le 24 mai 2005, alors que les délégations ayant participé à la Conférence rentraient chez elles dans les États de Kassala, de Gadaref, et de la mer Rouge, un groupe armé en provenance d'Érythrée et comprenant des éléments du Congrès Beja et du Mouvement pour la justice et l'égalité s'est infiltré sur le territoire soudanais et a enlevé trois parlementaires siégeant à l'Assemblée législative de l'État de la mer Rouge, à savoir :

- i) Le député Taj al-Sir Widaa Taha Al-Fadl (cinquième circonscription de Port-Soudan), Président de la Commission économique de l'Assemblée législative de l'État de la mer Rouge;
- ii) Le député Issa Al-Omda Khimissan Moussa (neuvième circonscription de Port-Soudan);
- iii) Le député Mahmoud Osman Idris Hamed (dixième circonscription de Port-Soudan), Président de la Commission des services à l'Assemblée législative;

Les cinq militaires suivants ont également été enlevés lors du même incident :

- i) Le sergent de police Mahmoud Hamed Al-Faki;
- ii) Le caporal Abou Obaida Mohammad Bakhit Jubara;
- iii) Le sous-caporal Hussein Mohammad Taher;
- iv) Le sous-caporal Zakaria Abd Al-Nabi Ishaq;
- v) L'agent de police Hamad Adroub Hamad.

Nous tenons à signaler que cette opération a été dirigée par le dénommé Hamed Elias Tai Al-Karim, qui a agi sur ordre direct du général érythréen Tekhle Mangos, lequel est chargé du dossier de l'opposition soudanaise en Érythrée.

Dans des déclarations officielles (voir pièce jointe 1), le Congrès Beja et le Mouvement pour la justice et l'égalité ont reconnu avoir lancé cette attaque et enlevé les personnes susmentionnées;

d) Bien que l'Érythrée abrite le siège de l'Alliance nationale démocratique (mouvement d'opposition), le Gouvernement soudanais, convaincu de la nécessité d'une paix globale et d'une réconciliation nationale, a noué avec l'Alliance un dialogue ininterrompu qui a débouché sur les négociations tenues au Caire sous l'égide du Président égyptien, M. Hosni Moubarak. Le 18 juin 2005, à l'issue de ces négociations, le Gouvernement soudanais et l'Alliance nationale démocratique ont signé un accord de paix en présence du Président Hosni Moubarak, du Président

Omar Hassan Ahmad Al-Bachir et de M. John Garang, Président du Mouvement populaire de libération du Soudan.

Il est regrettable que, sitôt l'accord signé, l'Érythrée a incité des groupes armés appartenant au Congrès Beja et au Mouvement pour la justice et l'égalité à lancer des attaques scélérates, le 20 juin 2005, contre la zone de Doleibyay, située près de la ville de Toker. Ces attaques ont eu les conséquences suivantes :

- Le lieutenant Abd Al-Azim Mohammad Mahmoud a été fait prisonnier;
- Trente-cinq officiers et soldats ont été faits prisonniers ou ont disparu;
- Un officier et quatre soldats ont été blessés;
- Les assaillants se sont emparés du matériel militaire et des armes ci-après :
 - Pick-up Land Cruiser
 - Lance-roquettes (107 mm)
 - Mortier (82 mm)
 - Canon B10 M/D
 - Canon SPG 9
 - Cinq mortiers (60, 75 mm)
 - Six roquettes RPG
 - Un canon Gronov
 - Trois armes automatiques douchka (12,7 mm)

Le Congrès Beja et le Mouvement pour la justice et l'égalité ont reconnu leur responsabilité dans l'attaque susmentionnée (voir communiqués militaires 1 et 2), ainsi que les pertes qui en ont résulté (voir pièce jointe 2).

Outre qu'elle constitue une agression directe contre le Soudan, cette attaque scélérate vise à torpiller l'important accord signé au Caire;

e) Le Conseil de sécurité, plus que toute autre instance, sait que les agissements de l'Érythrée, qui entrave les efforts de paix dans le Darfour et au Soudan d'une manière générale, entraîne les groupes armés du Darfour signataires de l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena et du Protocole d'Abuja sur les questions de sécurité, et fournit ces groupes en armes et en matériel militaire tout en leur offrant le soutien logistique qui leur permet d'agir à partir du territoire érythréen, constituent une violation flagrante des résolutions 1556 (2004), 1590 (2005) et 1591 (2005) du Conseil de sécurité, en particulier les dispositions des paragraphes 7 et 8 de la résolution 1556 (2004), dans lesquelles le Conseil a décidé que tous les États devaient empêcher la fourniture d'armes ou d'une formation aux entités non gouvernementales et aux individus opérant dans le Darfour.

3. Ces dernières années, nous avons déposé devant le Conseil de sécurité six plaintes concernant les violations et agressions commises par l'Érythrée. Or, il est surprenant et regrettable de constater que, jusqu'ici, le Conseil n'a pas mentionné, et encore moins condamné, ces violations manifestes de la légalité internationale. En gardant le silence, le Conseil ne fait donc qu'encourager l'Érythrée à intensifier encore davantage ses opérations hostiles à l'encontre du Soudan.

4. Compte tenu des activités subversives de l'Érythrée visant à anéantir les efforts de paix au Soudan et de l'intensification des opérations militaires lancées directement à travers la frontière est du Soudan, la situation – difficile à contrôler – est potentiellement explosive, ce qui ne manquera pas de déstabiliser toute la région à moins que le Conseil de sécurité n'assume de manière urgente et décisive ses responsabilités, notamment en :

- i) Envoyant une lettre à l'Érythrée pour lui demander sans ambiguïté de ne plus attaquer le Soudan;
- ii) Amenant l'Érythrée à se conformer aux résolutions du Conseil concernant la situation dans le Darfour;
- iii) Obligeant l'Érythrée à ne plus aider militairement les groupes armés dans l'est et l'ouest du Soudan et à fermer les camps d'entraînement et les bases à partir desquelles les attaques sont lancées;
- iv) Faisant en sorte que l'Érythrée rende les prisonniers, les personnes disparues et le matériel dont elle s'était emparée et qu'elle avait ramenés sur le territoire érythréen après les attaques des 24 mai et 20 juin 2005.

5. Jusqu'ici, le Gouvernement soudanais a fait montre d'une sagesse exemplaire et de la plus grande retenue et s'est systématiquement adressé au Conseil de sécurité, en tant que plus haute autorité responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il reste que le Soudan perd patience et se trouvera obligé, eu égard à la grave détérioration de la situation, d'exercer légitimement le droit, consacré par la Charte des Nations Unies, qu'il a de défendre sa souveraineté, son unité et son intégrité territoriale.

Le Ministre des affaires étrangères
(Signé) Mustafa Osman **Ismail**